

Initiative populaire fédérale «Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 23 juillet 2003 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour une conception moderne de la protection des animaux (Oui à la protection des animaux!)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 118 676 signatures déposées, 117 113 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Protection Suisse des Animaux PSA, Monsieur H. U. Huber, Case postale, 4008 Bâle.

14 août 2003

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Annemarie Huber-Hotz

¹ RS 161.1

² FF 2002 472

Initiative populaire fédérale
«Pour une conception moderne de la protection des animaux
(Oui à la protection des animaux!)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	22 388	107
Berne	15 905	231
Lucerne	3 854	17
Uri	423	3
Schwyz	1 472	4
Obwald	265	0
Nidwald	205	0
Glaris	523	1
Zoug	1 373	2
Fribourg	1 889	35
Soleure	2 909	39
Bâle-Ville	5 304	0
Bâle-Campagne	5 860	289
Schaffhouse	1 323	73
Appenzell Rh.-Ext.	1 387	0
Appenzell Rh.-Int.	110	14
Saint-Gall	7 373	25
Grisons	4 003	96
Argovie	6 637	59
Thurgovie	4 213	72
Tessin	4 388	25
Vaud	13 686	321
Valais	2 257	35
Neuchâtel	2 261	43
Genève	5 628	47
Jura	1 477	25
Suisse	117 113	1 563